DÉPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE BERRIAC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal ordinaire du lundi 18 mai 2026

Le conseil Municipal de la commune de BERRIAC, dûment convoqué par Monsieur REDON Régis, 1er Adjoint, qui préside la séance pour le maire empêché, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique.
Date de la convocation : 11/05/2026
Monsieur REDON procède à l'appel, le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Présents : Régis REDON, Nicole LOPEZ, Patricia BOUYSSOU, Charles CATALA, Alain GUIRAUD, Patrick SUBIAS, Johanna MAIRET, Patrick PUBIL, Sylvette PUEYO, Nelly LEJARRE, Cécile REYES, Roger PERISSE, Caroline VOLTES.

Pouvoirs : Néant

Absents non excusés : Michel SOULES, Jonathan LEBOFFE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS

Ordre du jour :

- *-Approbation du procès-verbal du 29/04/2026*
- *-Transfert de l'indemnité du Maire pendant l'intérim*
- *-Lavage des carreaux de la Salle Polyvalente*
- *-Modification du RIFSEEP*
- *-Prix et durée des concessions*
- *DM pour rectification du budget*
- *Question(s) diverse(s)*

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil prend acte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du Mercredi 29 avril 2026 avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur REDON Régis, 1er Adjoint demande à l'ensemble du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Transfert de l'indemnité du Maire pendant l'intérim.

Monsieur Régis REDON demande au conseil municipal de voter le transfert de l'indemnité du Maire pendant l'intérim, en tant que 1er Adjoint, qui prendra effet à partir du 27/04/2026.

Monsieur Régis REDON sort de la salle afin que le conseil municipal puisse prendre la décision.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert des indemnités du Maire à Monsieur Régis REDON.

Après avoir délibéré, Monsieur Régis REDON réintègre le conseil et est informé de la décision favorable et à l'unanimité du conseil municipal.

Une délibération sera prise.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Lavage des carreaux de la Salle polyvalente.

Monsieur Régis REDON informe le conseil municipal du report de ce point de l'ordre du jour en attendant la décision de la préfecture.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Modification du RIFSEEP.

Monsieur Régis REDON informe le conseil municipal du report de ce point de l'ordre du jour en attendant la décision de la préfecture.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Prix et durée des concessions.

Monsieur Régis REDON détaille au conseil municipal le nombre de concessions et leurs différentes dimensions qui sont :

- 22 grandes concessions.
- 17 moyennes concessions
- 29 petites concessions
- 15 caves urnes

Monsieur Régis REDON propose la durée des concessions à : 30 ans et 50 ans.

Monsieur Régis REDON demande de voter.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
La délibération devra être prises en ce sens.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Régis REDON propose au conseil municipal le prix des concessions suivant leurs durées, à :

- 200 € le m² pour une durée de 30 ans.
- 300 € le m² pour une durée de 50 ans.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération sera prise.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DM pour modification du budget.

Monsieur Régis REDON informe le conseil municipal qu'une erreur d'écriture de 20 € à été commise dans l'affectation de l'excédent. Au lieu qu'il soit inscrit 150 388,75 €, il a été inscrit 150 368,75 €.
La préfecture nous demande de faire une DM de 20 € pour corriger l'erreur commise.

Monsieur Régis REDON demande de voter.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération sera prise.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses.

Néant

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30 mn

Le secrétaire de séance

Le Président